



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0011-6 ET CA28 0023-47

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors des séances ordinaires tenues les mardis 6 juin et 4 juillet 2023, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0011-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS CA28 0011, À L'EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS.

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023, À L'EFFET DE MODIFIER, D'ABROGER ET D'ADOPTER DIVERSES DISPOSITIONS NORMATIVES.

Lesdits règlements ont reçu l'approbation du chef de division du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 3 et 4 août 2023 (DA2238986051 et DA2238986053).

Les règlements CA28 0011-6 et CA28 0023-47 sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Le règlement CA28 0023-47 est également conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier le 7 août 2023 (CA28 0023-47) et de celui délivré par le greffier adjoint le 3 août 2023 (CA28 0011-6). Ils sont entrés en vigueur à la date de délivrance desdits certificats.

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Ils peuvent également être consultés en ligne.

Fait à Montréal, le 9 août 2023

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza